



Conseil de Quartiers 2ème séance

N° 4

(Bois Fleuri, Tamarins, La vallée Verte,
Les Issarts, La Rine, St Julien, Les Castellins, Les soulières)

1- Contexte

⇒ Conseil de quartiers organisé le 9 juin 2015 à 18h30, salle Paul Gilardi.

⇒ Nombre de participants : 75

⇒ Ordre du jour :

- **Vos services de proximité** : la gestion des déchets et le fonctionnement des transports

- **Voirie** : mise en perspective des propositions des citoyens

- **Echanges** sur les autres sujets recueillis auprès des habitants de votre conseil de quartiers

⇒ Déroulé :

✚ 18h00 – 18h35 : Accueil des citoyens

✚ 18h30-18h45 : Présentation des étapes et de l'ordre du jour

✚ 18h45 – 19h15 : Intervention de M. AMPHOUX, Responsable du Service Environnement de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA)

✚ 19h15 – 19h30 : Intervention de Mme ROY, Responsable du Service Environnement de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA)

✚ 19h30-20h45 : Intervention de M. PIZEPAN, Directeur des Services Techniques

✚ 20h45 – 21h00 : Echanges autour des autres sujets recueillis auprès des habitants

✚ 21h00 : Fin de la séance autour d'une collation

⇒ Rappel des étapes

✚ 14 octobre 2014: Installation du conseil de quartiers n°4.

L'objectif de cette séance a été de présenter aux citoyens le conseil de quartiers, son fonctionnement, l'intérêt d'y participer, de présenter les missions des différents acteurs et de nommer les citoyens relais.

Tous ces éléments sont réunis dans un document unique, la charte de fonctionnement des Conseils de quartiers, document entériné par le Conseil Municipal du 25 juin 2015 et disponible sur le site internet de la ville.

- ✚ Janvier 2015 : Réunion des citoyens relais avec le service population afin de réfléchir à une méthodologie de travail pour une collaboration efficace.
- ✚ Avril 2015 : Recueil des idées prioritaires par les citoyens relais auprès des habitants de leur quartier pour proposer un ordre du jour du conseil.
- ✚ 2 Juin 2015 : Conseil de quartiers – 2^{ème} séance.
- ✚ Juillet 2015 : Conseil en Fête, le Service Population et Citoyenneté organise un moment convivial avec l'ensemble des conseillers de quartiers le 02 juillet à 18h30 à l'espace des arts et de la culture.

2 : Vos services de proximité : la gestion des déchets et le fonctionnement des transports

2-1 : Intervention de Monsieur Amphoux, Service Envinet de la CASA

- ✓ Document de présentation « Envinet Direction » attaché au compte rendu
- ✓ Questions soulevées par les citoyens présents lors de la séance à propos ordures ménagères et autres.

Question d'un citoyen :

Est-il possible de trouver un moyen afin d'améliorer les points de collecte au chemin des Issarts car ceux-ci sont régulièrement utilisés par les entreprises ?

Réponse de la CASA :

Le chemin des Issarts est collecté 5 à 7 fois par semaine, mais il y a une problématique d'inaccessibilité des véhicules de collecte pour plusieurs villas, ce qui concentre le dépôt au début et fin du chemin.

La CASA envisage de supprimer ces points de collecte.

Question d'un citoyen :

Que peut faire la commune face aux entreprises qui déposent les déchets dans les bacs à ordures ménagères ?

Réponse de la commune:

Il est possible de sensibiliser les entreprises sur les risques qu'elles encourent. Aussi, les riverains ont la possibilité de porter plainte auprès des services de police. Une photo du camion avec le jour et l'heure de l'infraction peut être jointe à la plainte.

Question d'un citoyen :

Une benne peut être mise à disposition chemin de Saint Julien ?

Réponse de la CASA:

Non, ce n'est pas envisageable. Aussi le tri, ne serait pas respecté.

Question d'un citoyen :

Pourquoi doit-on aller individuellement à la déchetterie ?

Réponse de la CASA:

L'apport peut se faire par une tierce personne munie de l'original de la carte d'identité du demandeur.

Question d'un citoyen :

Le passage de la balayeuse fait partie des compétences du service Envinet ?

Réponse de la commune:

C'est une compétence communale. La commune envisage une mutualisation d'une balayeuse avec d'autres communes.

Question d'un citoyen :

Quid des déchets verts ?

Réponse de la CASA:

En ce qui concerne les déchets végétaux, il y a plusieurs possibilités :

- Le compostage individuel (achat d'un composteur à prix réduit)
- L'apport à la déchetterie (1.5 tonne par habitation)

Aussi, une campagne de communication sur les déchets végétaux sera organisée par la CASA à l'automne prochain.

Question d'un citoyen :

La déchetterie de Valbonne est à sens unique. La deuxième sortie prévue va t-elle se faire ?

Réponse de la CASA :

Les travaux doivent commencer à l'automne prochain pour une livraison à la fin de l'année.

2-2 Intervention de Mme Roy, service envibus de la CASA

Question d'un citoyen :

Pouvez-vous prévoir une navette Bois Fleuri/Tamarins/Gare routière ?

Réponse de la CASA :

Il existe actuellement la ligne 10 qui dessert la gare routière. Les horaires évoluent en fonction des besoins. Les citoyens peuvent contacter le service Envibus (envibus@agglo-casa.fr).

Question d'un citoyen :

Est-il prévu que la ligne 230 fonctionne le week-end ?

Réponse de la CASA:

Il s'agit d'une ligne gérée par le département (Ligne Azur). La question sera transmise au Conseil Départemental.

La commune a également transmis cette demande au Conseil Départemental.

Question d'un citoyen :

Pouvez-vous augmenter les passages de la ligne 21 ?

Réponse de la CASA:

Une réflexion sur la ligne 21 est en cours. Une réflexion est en cours.

Question d'un citoyen :

Comment travaillez-vous pour fixer les horaires des bus qui desservent les collèges et les lycées ?

Réponse de la CASA :

La ligne 10 dessert beaucoup d'établissements scolaires allant jusqu'à Antibes.

Dans ce contexte, des bilans annuels pour ajuster les horaires sont effectués avec les chefs d'établissements et les parents d'élèves.

Question d'un citoyen :

Peut-il y avoir plus de passage le soir pour la ligne Biot/Valbonne, l'été ?

Réponse de la CASA:

Ce n'est pas envisageable pour cet été.

3 - Voirie : mise en perspective des propositions des citoyens

La sécurisation des voiries et des cheminements piétons fait partie des objectifs de la municipalité. Pour ce faire, un schéma directeur de voirie est en cours. Il s'agit d'un tableau de bord relevant les travaux à réaliser, la planification de ces travaux, le budget, ...

Les projets concernant ce conseil sont les suivants :

Question d'un citoyen :

Avez-vous une solution pour ralentir les voitures au chemin de la Source qui mène à l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ?

Réponse de la commune:

Une réflexion est menée à ce sujet. La commune n'a pas la maîtrise foncière sur ce projet

Question d'un citoyen :

Qu'est-il prévu pour la sécurisation de l'arrêt de bus chemin Santa Maria (la vallée verte) ?

Réponse de la commune :

La commune a transmis une demande afin de déplacer cet arrêt de bus au Conseil Départemental.

Question d'un citoyen :

Pouvez-vous réduire à 50 km/h la vitesse des automobilistes sur la route de Valbonne, juste après l'auberge de la Vallée Verte ?

Réponse de la commune :

La route de Valbonne est de compétence départementale. Cette proposition sera remontée aux services du Conseil Départemental.

Question d'un citoyen :

Peut-on faire des contrôles de sécurité plus réguliers encadrés par la gendarmerie sur la route de Valbonne ?

Réponse de la commune :

Il est possible de faire des contrôles radar par la gendarmerie.

4 - Echanges sur les autres sujets recueillis auprès des habitants de votre conseil de quartiers

Question d'un citoyen :

Le déploiement de la fibre optique est-elle de compétence communale ?

Réponse de la commune :

Le déploiement de la fibre optique est de la responsabilité des opérateurs privés. Les citoyens peuvent se renseigner auprès de ces opérateurs.

Question d'un citoyen :

La police municipale peut-elle être plus présente chemin des Soulières pour assurer la sécurité des enfants ?

Réponse de la commune :

Le responsable de la police municipale prend note, la commune envisage de déplacer l'arrêt de bus pour la sécurité des usagers.

Question d'un citoyen :

Pouvez-vous faire une action éducative auprès des parents qui se garent anarchiquement pour déposer leurs enfants à l'arrêt de bus ?

Réponse de la commune :

Un projet de prévention routière auprès des élèves de Biot (CM1/CM2) est prévu dans les écoles.

Aussi un projet de sensibilisation auprès des parents d'élèves est prévu à la rentrée scolaire.

Question d'un citoyen :

Qui faut-il prévenir la nuit en cas de problème ?

Réponse de la commune :

En cas de problème, il faut contacter le 17 (n° de la plateforme d'appel) redirigeant vers la gendarmerie la plus proche de Biot (Valbonne-Garbejaire).

Question d'un citoyen :

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la ligne nouvelle ?

Réponse de la commune :

Madame le Maire n'a pas donné l'autorisation au Réseau Ferré de France pour réaliser les sondages.

21h30 : Fin de la séance autour d'une collation